

Déchets ménagers

- Mise à disposition et réparation des bacs poubelles ou implantation de conteneurs enterrés pour la dépose des ordures ménagères et la collecte sélective.
- Plus de **100 colonnes à verre** sont disponibles sur le territoire pour trier les emballages en verre (recyclable à l'infini, votre geste soutiens également la ligue contre le cancer).
- Vous avez un doute sur votre jour de collecte pour les bacs d'ordures ménagères (couvercle noir) et de collecte sélective (couvercle jaune) ? Chaque année les calendriers de collecte sont distribués dans toutes les boites aux lettres.

Retrouvez l'ensemble des informations relatives à la gestion de vos déchets sur le [guide du tri](#).

Il est disponible en version papier en Mairie et à la Communauté de Communes.

En complément, vous pouvez vous renseigner sur le site monservicedechets.com.

Le saviez-vous ?

Plus de 3000 tonnes de déchets ménagers et assimilés, issues d'activités professionnelles et d'établissement publics, sont collectées chaque année. La Communauté de Communes accompagne les professionnels dans leurs projets pour mieux optimiser la gestion de leurs déchets.

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a mis en place la Redevance Spéciale sur son territoire depuis le 1^{er} janvier 2013. Celle-ci assure une meilleure répartition des coûts entre les différents producteurs.